

Les mérites des Versets de Prosternation et 60 règles associées

Français

- Pourquoi un verset de prosternation s'appelle t-il ainsi ?
- La méthode de la prosternation de récitation .
- La règle sur l'écoute d'un verset de prosternation à la télé
- Comment rattraper plusieurs prosternation de récitation ?



آیت سجدہ کے فضائل اور 60 مسائل

Les Mérites des Versets de Prosternation et 60 Règles Associées

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-‘Ilmiyyah*). Le **département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique ci-dessous afin d'obtenir des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Dawate Islami France
19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France
Tel : +33 6 58 94 83 51
E-mail : french.translation@dawateislami.net

Les mérites des versets de prosternation et 60 règles associées

Une traduction française de “Ayat e Sajda k Fazail aur 60 Masail”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2025 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1^{ère} parution : Rabi-ul-Awwal 1447 AH – (Septembre 2025)

Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)

Éditeur : Maktaba-tul-Madinah

Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour la transmission des récompenses à des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

✆ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

💻 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
أَتَابَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَنِ الرَّجِيمِ يَسُورُ اللَّهُ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ

Invocation pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique. Vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez : اَنْ شَاءَ اللَّهُ

اَللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَانْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْاَكْرَامِ

Traduction

Ô Allah ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf*, vol. 1, p. 40)

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après l'invocation.

Table des matières

Les mérites des versets de prosternation et 60 règles associées.....	1
L'excellence de <i>la ṣalāt</i> sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ	1
Des moines embrassèrent l'islam.....	1
Pourquoi un " verset de prosternation " s'appelle t-il ainsi ?	3
Conseil aux mécréants à travers un verset de prosternation.....	3
Raisons des prosternations de récitation.....	4
Une foule se rassemblait	5
Satan s'enfuit en pleurant.....	5
De quelle prosternation s'agit-il ici ?	5
Un arbre se prosterna sur un verset de prosternation.....	6
Prostration de récitation nocturne et invocation du Noble Prophète ﷺ	6
Que faut-il réciter lors d'une prosternation de récitation pendant la prière ?	7
Que faut-il réciter lors d'une prosternation de récitation en dehors de la prière ?	8
Ardeur dans la récitation et la prosternation de la récitation	8
Pleurer avant la prosternation	9
60 Règles concernant les prosternations de récitation	9
Quand la prosternation de récitation devient-elle obligatoire ?	10
La méthode de prosternation de la récitation.....	11

Encouragement de l'Imam d'Ahl Us-Sounnah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ	11
Tout le monde comprit qu'il récitait silencieusement le noble Coran	21
13 questions-réponses sur la prosternation de récitation	21
Récitation d'un verset de prosternation dans un enregistrement.....	22
Règle concernant l'écoute d'un verset de prosternation sur une chaîne de télévision	22
Méthode pour effectuer plusieurs prosternations de récitation ensemble.....	22
Réciter un verset de prosternation dans les prières audibles.....	23
Que se passe-t-il si un ḥāfiẓ oublie d'annoncer la prosternation de récitation ?.....	25
Une pratique pour réussir dans son objectif.....	26
14 versets de prosternation.....	27

الْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلٰوةُ وَالسَّلَامُ عَلٰى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللّٰهِ مِنَ الشَّيْطٰنِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

Les mérites des versets de prosternation et 60 règles associées

Invocation d'Attar : Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Quiconque lit ou écoute le livret “ *Les mérites des versets de prosternation et 60 règles associées* ”, accorde-lui la douceur de la prosternation, accorde-lui et à ses parents le pardon sans comptes à rendre, et bénis-le en lui permettant d'entrer à Jannat al-Firdaws.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de *la salât* sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ

Le Dernier Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque récite *la salât* sur moi par désir et amour trois fois pendant le jour et trois fois pendant la nuit, il est de la grâce d'Allah عَزَّوَجَلَّ qu'il pardonne ses péchés de ce jour et de cette nuit. ”¹

صَلَّى اللّٰهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَوٰةُ عَلَى الْحَبِيبِ

Des moines embrassèrent l'islam

Sayyidunā Shaykh Abū Madyan رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ était un saint de haut rang parmi les **Abdāl**. Il prononçait des sermons au Jāmi' Masjid Khiḍr, en Andalousie, après la prière de Fajr. Un jour, quelques moines vêtus d'habits musulmans s'assirent parmi les gens afin de le tester. Le Shaykh رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ resta silencieux pendant un court instant avant de commencer son sermon. Un tailleur arriva alors, et le Shaykh رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ lui demanda : “ Pourquoi es-tu arrivé si tard ? ” Il répondit : “ Maître, j'ai été retardé parce que j'ai passé toute la nuit à confectionner des bonnets, comme vous me l'aviez demandé. ” Le Shaykh رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ lui prit les bonnets, se leva et les fit porter

¹ Al-Mu'jam al-Kabīr, vol. 18, p. 361, Hadith 928

à tous les moines. Cela surprit grandement les gens, mais la situation n'était pas encore claire.

Le Shaykh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ commença son sermon et prononça cette phrase : “ Ô chercheurs ! Lorsque les vents de la grâce Divine d'Allah عَزَّوْجَلَّ soufflent sur les coeurs chanceux, ils éteignent toutes les lumières. ” Il prit alors une inspiration, et près de 30 lanternes de la mosquée s'éteignirent. Puis il leva la tête et dit : لَرَبِّ الْأَنْشَاءِ (Nul n'est digne d'adoration en dehors d'Allah عَزَّوْجَلَّ “ Ô chercheurs ! Lorsque les lumières de la providence Divine illuminent les coeurs morts, ceux-ci vivent dans le confort et la paix, et toutes les ténèbres sont illuminées pour eux. ” Il prit alors une inspiration, et la lumière de toutes les lanternes revint.

Après cela, tout en expliquant un verset sur la prosternation, le Shaykh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ se prosterna. Les gens se prosternèrent également, et les moines, craignant l'humiliation, se prosternèrent aussi avec les gens. Dans sa prosternation, le Shaykh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ invoqua : “ Ô Allah عَزَّوْجَلَّ ! Tu connais mieux que quiconque le bien-être de Ta création et le bien-être de Tes serviteurs. Ces moines se prosternent dans Ta cour avec les musulmans, vêtus comme des musulmans. J'ai changé leur apparence extérieure. Personne d'autre que Toi n'a le pouvoir de changer leur état intérieur. Je les ai fait asseoir à Ta table de générosité ; sors-les de l'obscurité de la mécréance et fais-les entrer dans la lumière de la foi. ” Les moines n'avaient pas encore relevé la tête de leur prosternation que l'impureté de la mécréance et du polythéisme fut dissipée d'eux, et ils entrèrent dans l'islam. ¹

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوْعَلَى الْحَبِيبِ

Chers frères en Islam ! avez-vous constaté le rang spirituel de ce saint d'Allah عَزَّوْجَلَّ ? Par la grâce d'Allah عَزَّوْجَلَّ, il a su reconnaître, malgré leur apparence musulmane, ceux qui ne l'étaient pas, et, par la bénédiction de ses invocations, il les a guidés jusqu'à l'Islam. Qu'Allah عَزَّوْجَلَّ lui fasse miséricorde et nous accorde son pardon sans comptes à rendre par son entremise.

¹ Al-Rawd al-Fā'iq, p. 163

امِّيْنُ بِحَجَّاَهُ خَاتِمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَالْهُوَ سَلَّمَ

Un verset de prosternation a été mentionné dans ce récit. Apprenons les mérites et les règles des versets de prosternation, ainsi que d'autres informations utiles à leur sujet.

Pourquoi un “ verset de prosternation ” s’appelle t-il ainsi ?

Lors de la récitation d'un verset de prosternation, et même lors de l'écoute ou de la lecture de la partie qui nécessite la prosternation, la prosternation devient *wājib* (nécessaire). C'est pour cette raison qu'il est appelé verset de prosternation, et cette prosternation est appelée “ *sajdat al-tilāwat* ” (prosternation de récitation).¹

Conseil aux mécréants à travers un verset de prosternation

Dans la partie 30 du saint Coran, Allah عَزَّوَجَلَّ dit dans la Sourate al-Inshiqāq, verset 21 :

وَإِذَا قُرِئَ عَلَيْهِمُ الْقُرْآنُ لَا يَسْجُدُونَ السجدة ٢

“ *Et quand le Coran (leur) est récité, ils ne se prosternent pas ?* ”³

Raison de la révélation : Lorsque le verset : السجدة (Prosterne-toi et rapproche-toi de Nous) de la Sourate Al-Iqrā' a été révélé, le Bien-Aimé Prophète ﷺ a récité ce verset et s'est prosterné. Les croyants se prosternèrent également avec lui. Cependant, les mécréants de Quraysh ne se prosternèrent pas, alors pour condamner leur comportement, ce verset السجدة “ *وَإِذَا قُرِئَ عَلَيْهِمُ الْقُرْآنُ لَا يَسْجُدُونَ* ”³ ” *Et*

¹ Bahār-e-Shari‘at, vol. 1, p. 728, partie 4, résumé

² Ce verset et celui qui est mentionné après lui dans “ Raison de la révélation ” sont également des versets de prosternation. La prosternation de récitation devient *wājib* (nécessaire) pour celui qui les récite ou les entend.

³ Saint Coran, Al-Inshiqāq, verset ; 21 traduction de Kanz al-‘Irfān

*quand le Coran (leur) est récité, ils ne se prosternent pas ? ”*¹ a été révélé. Il a été déclaré que lorsque le Coran est récité aux mécréants, ils n'effectuent pas la prosternation de la recitation.²

L'exégète du Saint Coran Imam Fakhr al-Dīn al-Rāzī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit :

“ Comme les mécréants étaient extrêmement éloquents et maîtrisaient parfaitement la langue, ils n'avaient d'autre choix, après avoir écouté le noble Coran, que d'accepter que le verset les rendit incapables de produire quoi que ce soit de similaire. Quand ils ont su que la prophétie du Noble Prophète ﷺ était vraie et qu'il était obligatoire d'obéir à ses commandements et à ses interdictions, il leur fallait croire au Noble Prophète ﷺ et lui obéir. Comme les mécréants ne l'ont pas fait, Allah les a condamnés à juste titre pour ne pas s'être prosternés après avoir écouté le Coran.³

Le verset prouve que la prosternation de récitation est obligatoire pour la personne qui entend un verset de prosternation. Le Hadith prouve également qu'elle est obligatoire à la fois pour celui qui récite le verset et pour celui qui l'entend.⁴

Raisons des prosternations de récitation

L'Imam 'Alī b. Sultān Muḥammad al-Qārī al-Hanafī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ cite l'Imam Ibn Ḥajar al-Asqalānī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ qui dit :

“ Les raisons des 14 prosternations dans le noble Coran sont les suivantes : (1) À certains endroits, ceux qui se prosternent sont loués. (2) À certains endroits, ceux qui refusent de se prosterner sont condamnés. (3) À certains endroits, la prosternation est ordonnée, et (4) à certains endroits, la prosternation est encouragée.”⁵

¹ Saint Coran, Al-Inshiqāq, verset ; 21 traduction de Kanz al-‘Irfān

² Tafsīrāt-e-Ahmadiyyah, al-Inshiqāq, sous le verset : 21, p. 738

³ Tafsīr-e-Kabīr, juz' 30, al-Inshiqāq, sous le verset : 21, vol. 11, p. 104

⁴ Tafsīr-e-Sirat-ul-Jinan, juz' 30, al-Inshiqāq, sous le verset : 21, vol. 10, p. 594

⁵ Mirqaat al-Mafatih, vol. 2, p. 809

Une foule se rassemblait

Sayyidunā ‘Abdullāh b. ‘Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ déclare :

“ Le Noble Prophète ﷺ récitat un verset de prosternation pendant que nous étions avec lui, et nous nous prosternions à ses côtés. Il y avait tellement de monde que nous ne trouvions même pas de place pour poser notre front. ”¹

Hakīm al-Ummah, Muftī Ahmād Yār Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ écrit : “ La prosternation devient obligatoire que ce soit en récitant un verset de prosternation et en l'entendant. Cela prouve que cette prosternation est très importante, car les compagnons رَفِيقُوْنَ اللَّهِ عَنْهُمْ se rassemblaient pour l'accomplir. ”²

Satan s'enfuit en pleurant.

En voyant une personne se prosterner, Satan est rempli de chagrin et se lamente : “ Hélas ! Cet humain a reçu l'ordre de se prosterner, et il s'est prosterné, alors il a obtenu le Paradis. J'ai reçu l'ordre de me prosterner, mais j'ai refusé, alors j'ai été condamné à l'Enfer. ”

À ce sujet, le Prophète Bien-Aimé ﷺ a dit :

“ Lorsqu'une personne récite un verset de prosternation et se prosterne, Satan s'enfuit en pleurant et dit : “ Hélas ! Cet humain a reçu l'ordre de se prosterner, et il s'est prosterné, alors il a obtenu le Paradis. J'ai reçu l'ordre de me prosterner, mais j'ai refusé, alors j'ai été condamné à l'Enfer. ”³

De quelle prosternation s'agit-il ici ?

Muftī Ahmād Yār Khān al-Nā‘īmī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ déclare sous ce hadith béni :

“ Satan s'enfuit dans la douleur en voyant une personne effectuer la prosternation de récitation, car cette prosternation est différente de la

¹ Bukhari, vol. 1, p. 370, Hadith 1079

² Miraat al-Manajih, vol. 2, p. 152

³ Muslim, p. 58, Hadith 244

prosternation de prière, et la prosternation que Satan a refusé d'effectuer était également distincte de la prosternation de prière. C'est pour cette raison qu'il se lamente en voyant cela (la prosternation de récitation) et non en voyant la prosternation de prière, car lui-même avait l'habitude d'effectuer les prosternations de prière.”¹

Un arbre se prosterna sur un verset de prosternation

Sayyidunā ‘Abd al-Rahmān b. Ḥarmalah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ affirme avoir mémorisé les prières et les actions quotidiennes de Sayyidunā Sa‘id b. al-Musayyib رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ. Quand il interrogea son esclave sur ses actions nocturnes, celui-ci lui répondit que Sayyidunā Sa‘id b. al-Musayyib رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ récita chaque nuit la Sourate ﴿ص﴾. Quand il lui demanda pourquoi il récita cette Sourate en particulier, il répondit : “Un jour, un homme des Anṣār récita cette Sourate près d'un arbre. Lorsqu'il arriva au verset de la prosternation et se prosterna, l'arbre se prosterna également. L'homme des Anṣār entendit une voix provenant de l'arbre qui disait : “Ô Allah عَزَّوَجَلَ ! Accorde-moi une récompense pour cette prosternation, enlève le fardeau de mes péchés, accorde-moi la bénédiction de la gratitude et accepte ma prosternation comme Tu as accepté la prosternation de Ton serviteur spécial, Sayyidunā Dāwūd عَلَيْهِ السَّلَامُ.”²

Prostration de récitation nocturne et invocation du Noble Prophète ﷺ

La mère des croyants, Sayyidah ‘Ā’ishah al-Ṣiddiqah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا raconte que le Bien-Aimé Prophète ﷺ récita ce qui suit dans ses prosternations du Saint Coran pendant la nuit : “ سَجَدَ وَجْهِي لِلَّذِي خَلَقَهُ وَشَقَّ سَعْهَ وَبَصَرَهُ بِخَلْهِ وَقُوَّتِهِ ” Mon être s'est prosterné devant Celui qui l'a créé et qui a ouvert ses oreilles et ses yeux par Sa puissance et Sa force.”³

¹ Miraat al-Manajih, vol. 2, p. 83

² Ḥilyat al-Awliyā', vol. 2, p. 188, Hadith : 1886

³ Tirmidhī, 2/97, Hadith : 580

Que faut-il réciter lors d'une prosternation de récitation pendant la prière ?

Si la prosternation de récitation est effectuée pendant une prière obligatoire, il faut réciter (Ô Bien-Aimé, Glorifie le nom de ton Seigneur, le L'Exalté). Si elle est effectuée pendant une prière surérogatoire, on peut réciter soit cela, soit les invocations mentionnées dans les *Aḥādīth* bénis. Par exemple : **اللَّهُمَّ لَكَ سَجْدَةُ, وَبِكَ آمَنْتُ**، **عَوْجَلَ** “ Ô Allah, je me suis prosterné pour Toi, j'ai cru en Toi et je me suis soumis à Toi. Mon être s'est prosterné devant Celui qui l'a créé, lui a donné forme et lui a ouvert les oreilles et les yeux. Béni soit Allah, le Meilleur des créateurs. ”¹

Ou bien on peut réciter : **اللَّهُمَّ اكْتُبْ لِي عِنْدَكَ بِهَا أَجْرًا وَضُعْعَى بِهَا وَزُرَّا وَاجْعَلْهَا لِي عِنْدَكَ رُحْمًا وَتَكْبِلَهَا مَيْتًا** “ Ô Allah ! En raison de cette prosternation, inscris pour moi une récompense auprès de Toi et enlève le fardeau de mes péchés. Fais-en un trésor pour moi auprès de Toi, et accepte-la de moi comme Tu l'as acceptée de Ton serviteur, Sayyidunā Dāwūd ”² Sayyidunā Imam Ibn al-Malik a dit qu'il est Sounnah de réciter cette invocation pendant la prosternation de la récitation.³

Ou bien on peut dire :

وَيَقُولُونَ سُبْحَانَ رَبِّنَا إِنْ كَانَ وَعْدُ رَبِّنَا لَمْفُعُولًا

Et ils disent : “ Notre Seigneur est Pur, en effet, la promesse de notre Seigneur devait être accomplie. ”⁴

¹ *Ṣaḥīḥ Muslim*, p. 304, Hadith : 1812

² *Sharḥ Jāmi‘ al-Tirmidhī*, 4/396

³ *Mirqāt al-Mafātiḥ*, 3/121

⁴ Ce verset est tiré de la partie 15, Bānī Isrā‘īl : 108.

Que faut-il réciter lors d'une prosternation de récitation en dehors de la prière ?

En dehors de la prière, on peut réciter les mêmes invocations (mentionnées ci-dessus) ou celles rapportées par les compagnons et les *Tābi'īn*. Par exemple, il est rapporté de Sayyidunā Ibn 'Umar رضي الله عنهما qu'il récitait ce qui suit lors de la prosternation :

عَزَّوَجَلَ ! Ô Allah ! أَلْهُمَّ لَكَ سَجَدَ سَوَادِيْ وَبَكَ امَنَ فُؤَادِيْ أَلْهُمَّ اذْرُقْنِي عَلَمَنَا يَنْعَمُنِي وَعَلَّمَا يَرْعَمُنِي عَزَّوَجَلَ ! Mon corps s'est prosterné devant Toi, et mon cœur a cru en Toi. Ô Allah ! عَزَّوَجَلَ ! Accorde-moi une connaissance qui me soit profitable et des actions qui élèvent mon statut. ”¹

Il est également préférable de réciter le verset suivant pendant la prosternation de la récitation : سُبْحَانَ رَبِّنَا أَنَّ كَانَ وَخَدْرَبَنَا تَسْفُوْلًا (Pureté appartient à notre Seigneur, en effet, la promesse de notre Seigneur devait être accomplie) car Allah عَزَّوَجَلَ l'a mentionné dans le noble Coran à propos de Ses saints. ²

Ardeur dans la récitation et la prosternation de la récitation

Le grand guide spirituel de l'ordre spirituel Naqshbandī, Sayyidunā Imam Ahmād al-Sirhindī رحمه الله عليه, récitat fréquemment le Saint Coran pendant ses voyages, accomplissant parfois trois à quatre chapitres. Lorsqu'il passait par un verset de prosternation pendant sa récitation, il descendait de son moyen de transport et accomplissait la prosternation de la récitation. ³

Qu'Allah عَزَّوَجَلَ lui fasse miséricorde et qu'il nous accorde le pardon sans comptes à rendre par son entremise.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

¹ Sharḥ Jāmi' al-Tirmidhī, 4/396

² Fath al-Qadīr, 1/477 ; Mirqāt al-Mafātīh, 3/120

³ Zubdat al-Maqāmāt, p. 270, résumé

Pleurer avant la prosternation

Sayyidunā 'Abdullāh b. 'Abbās رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا déclare : " Lorsque vous récitez un verset de prosternation pour Allah عَزَّوَجَلَّ, ne vous précipitez pas pour vous prosterner avant tant que vous ne pleurez pas. Si l'œil de l'un d'entre vous ne pleure pas, alors son cœur devrait pleurer. " ¹

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّوْا عَلَى الْحَبِيبِ

60 Règles concernant les prosternations de récitation

À l'attention de ceux qui s'intéressent aux règles religieuses et afin de rassembler en un seul endroit les différentes règles relatives à la prosternation lors de la récitation, nous présentons ici environ 60 règles tirées d'ouvrages importants (tels que *al-Fatāwā al-Ridawiyah*, *Bahār-e-Shari'at*, etc.). Certaines de ces règles sont présentées sous forme de questions-réponses. Veuillez les étudier avec beaucoup d'attention, et si vous ne comprenez pas une règle en particulier, vous devez contacter un dévot du Prophète ﷺ qui est mufti ou contacter Dār al-Iftā Ahl Us-Sunnah pour demander des éclaircissements.

Numéro de téléphone : 0311-7864100

Remarque : heures d'ouverture : de 10 h à 16 h (sauf le dimanche). **Pause pour la prière et les repas :** de 13 h à 14 h.

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous accorde la capacité d'acquérir des connaissances religieuses pour Son agrément et de les enseigner aux autres.

أَمِينُ بَجَاةِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

¹ *Ihyā' al-'Ulūm*, 1/328

Quand la prosternation de récitation devient-elle obligatoire ?

1. La prosternation devient obligatoire en récitant ou en entendant un verset de prosternation.¹
2. Si la traduction d'un verset est récitée en français ou dans toute autre langue, la prosternation devient obligatoire à la fois pour le récitant et pour l'auditeur, que ce dernier sache ou non qu'il s'agit de la traduction d'un verset de prosternation. Cependant, si l'auditeur ne le savait pas, il est nécessaire de l'informer qu'il s'agissait de la traduction d'un verset de prosternation. Si le verset lui-même a été récité, il n'est pas nécessaire d'informer l'auditeur qu'il s'agissait d'un verset de prosternation.²
3. La condition pour la récitation est qu'elle soit faite d'une voix suffisamment forte pour être entendue par celui qui récite lui-même, s'il n'y a pas d'obstacle.
4. Pour l'auditeur, il n'est pas nécessaire de l'avoir entendu intentionnellement ; la prosternation devient obligatoire même s'il l'a entendu involontairement.³
5. Si quelqu'un a récité le verset suffisamment fort pour pouvoir l'entendre, mais qu'il ne l'a pas entendu en raison du bruit ou de sa surdité, la prosternation devient tout de même obligatoire de manière. Si seules les lèvres ont bougé et qu'aucun son n'a été produit, cela ne devient pas obligatoire.⁴
6. Il n'est pas nécessaire de lire le verset entier pour que la prosternation devienne obligatoire ; il suffit de lire le mot qui contient la formulation de la prosternation ainsi qu'un mot avant ou après celui-ci.⁵

¹ Bahār-e-Sharī'at, 1/728, partie 4

² Bahār-e-Sharī'at, 1/730, partie 4

³ Bahār-e-Sharī'at, 1/728, partie 4

⁴ Bahār-e-Sharī'at, 1/728, partie 4

⁵ Bahār-e-Sharī'at, 1/728, partie 4

La méthode de prosternation de la récitation

7. La méthode de prosternation selon la Sounnah consiste à se lever et à se prosterner en disant ﷺ بِسْمِ اللَّهِ الْكَبِيرِ, à réciter سُبْحَانَ رَبِّ الْأَعْلَمِ au moins trois fois, puis à se relever en disant ﷺ بِسْمِ اللَّهِ الْكَبِيرِ. Dire “ ﷺ بِسْمِ اللَّهِ الْكَبِيرِ ” avant et après la prosternation est Sounnah, et se lever avant de se prosterner et se lever après la prosternation est *moustahabb* (recommandé).¹
8. Lorsque l'on dit ﷺ لِلَّهِ تَحْمِلُّ pour la prosternation de récitation, il ne faut ni lever les mains, ni prononcer *le tashahhud* ou *le salām*.²
9. L'intention n'est pas conditionnée par la spécification du verset concerné ; une intention générale pour la prosternation de récitation est suffisante.³
10. Si un verset de prosternation est lu en dehors de la prière, il n'est pas obligatoire de se prosterner immédiatement, bien qu'il soit préférable de le faire. Le retarder est *makroūh tanzīhī* (légèrement répréhensible) si l'on est en état de *wuḍū* (Ablutions).⁴

Encouragement de l'Imam d'Ahl Us-Sounnah

Mon maître, Imam Ahl Us-Sounnah, l'Imam Ahmād Rāzā Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, a mentionné quelque chose de très beau dans son *al-Fatāwā al-Ridāwiyyah* concernant l'accomplissement de la prosternation de récitation, que ce soit pendant ou en dehors de la prière. Le résumé de ses paroles est présenté de manière simple :

“ Dans la prière, si une prosternation de récitation devient obligatoire, il est nécessaire de l'accomplir immédiatement. La retarder de plus de deux ou trois versets est un péché. En dehors de la prière, lorsqu'une prosternation de récitation devient obligatoire, le meilleur moyen et le plus sûr d'éviter le péché est de l'accomplir immédiatement, s'il n'y a pas d'excuse. Les gens ont tendance

¹ Bahār-e-Sharī'at, 1/731, partie 4

² Tanwīr al-Abṣār, 2/700 ; Bahār-e-Sharī'at, 1/733, partie 4

³ Al-Al-Durr al-Mukhtār ma'a Radd al-Muḥtār, 2/699 ; Bahār-e-Sharī'at, 1/731, partie 4

⁴ Al-Al-Durr al-Mukhtār, 2/703 ; Bahār-e-Sharī'at, 1/733, partie 4

à penser qu'ils l'effectueront plus tard, puis ils oublient, comme le dit le proverbe arabe : ﴿يَنِّي التَّخِيرُ أَفَقَاتِ﴾ (Il y a des dangers à retarder). C'est pourquoi les savants ont déclaré que retarder la prosternation de récitation en dehors de la prière est **makroūh tanzīhī**, mais pas interdit. ”¹

11. À ce moment-là, si l'on ne peut pas se prosterner pour une raison quelconque, il est *moustahabb* pour le récitant et l'auditeur de réciter :

﴿سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا فُلُجْرَانِكَ رَبَّنَا وَاللَّيْكَ التَّصْبِيرُ﴾

(*Nous avons entendu et obéi, Ton pardon (nous) soit accordé, et ce n'est que vers Toi qu'est le retour.*).²³

12. Il est **makroūh tahrimī** (fortement déconseillé) de réciter une Sourate entière et d'omettre le verset de prosternation. Cependant, il n'y a aucun inconvénient à réciter uniquement le verset de prosternation, mais il est préférable de réciter également un ou deux versets avant ou après celui-ci.⁴

13. Si l'Imam récite un verset de prosternation mais ne se prosterne pas, les suiveurs ne doivent pas se prosterner non plus, mais doivent suivre l'imam.⁵

14. Si une femme récite un verset de prosternation dans la prière mais commence ses règles avant de se prosterner, sa prière est annulée et la prosternation de récitation est excusée.⁶

15. La prosternation ne devient pas obligatoire en épelant les lettres d'un verset ou en les entendant épeler, car épeler les lettres une par une ou les entendre de cette manière n'est pas considéré comme réciter ou entendre le noble Coran.⁷

¹ Al-Fatāwā al-Riḍawiyyah, 8/233

² Bahār-e-Shari‘at, 1/733, partie 4 ; Radd al-Muhtār, 2/703

³ Saint Coran, Al-Baqarah, verset 285 ; traduction tirée de Kanz al-‘Irfān

⁴ Al-Durr al-Mukhtār, 2/717

⁵ Bahār-e-Shari‘at, 1/729, partie 4

⁶ Bahār-e-Shari‘at, 1/730, partie 4

⁷ Bahār-e-Shari‘at, 1/730, partie 4

16. De même, si un oiseau, par exemple un perroquet, récite un verset de prosternation, la prosternation ne devient pas obligatoire pour l'auditeur.¹
17. De même, si une personne récite un verset de prosternation dans un espace ouvert comme une forêt et que sa voix résonne, ou si elle frappe une montagne ou un autre objet et résonne en retour, et que les mots du verset de prosternation sont entendus correctement dans cet écho, la prosternation de récitation ne sera pas obligatoire pour l'auditeur.²
18. Même si une personne ne se tient pas debout avant ou après la prosternation, ou ne récite pas *le takbīr* lorsqu'elle s'incline pour la prosternation, ou ne récite pas *le tasbīh* pendant la prosternation, la prosternation reste valide. Cependant, il ne faut pas omettre *le takbīr*, car cela va à l'encontre de la pratique des pieux prédecesseurs رحمة الله عليهم.³
19. Si une personne se prosterner seule, il est Sounnah de réciter *le takbīr* suffisamment fort pour qu'elle puisse l'entendre de ses propres oreilles. Si d'autres personnes se prosternent également avec elle, il est *moustahabb* de dire *le takbīr* suffisamment fort pour qu'elles puissent également l'entendre.⁴
20. Si un verset de prosternation est récité pendant la prière, il est obligatoire d'effectuer la prosternation immédiatement pendant cette même prière. Si l'on tarde à le faire, on commet un péché. Tarder signifie réciter plus de trois versets après le verset de prosternation. Si l'on récite moins que cela, cela n'est pas considéré comme un retard dans la prosternation. Cependant, si les mots de prosternation se trouvent à la fin d'une Sourate, comme c'est le cas dans la Sourate al-Inshiqāq dans la partie 30, il n'y a pas de mal à réciter jusqu'à quatre versets supplémentaires avant de se prosterner.⁵

¹ Bahār-e-Sharī'at, 1/730, partie 4

² Bahār-e-Sharī'at, 1/730, partie 4

³ Bahār-e-Sharī'at, 1/731, partie 4

⁴ Bahār-e-Sharī'at, 1/732, partie 4

⁵ Bahār-e-Sharī'at, 1/733, partie 4

21. Si une personne oublie d'effectuer la prosternation de récitation pendant la prière et récite le ***salām*** pour terminer, elle doit effectuer la prosternation de récitation dès qu'elle s'en souvient, à condition qu'elle reste dans le cadre sacré de la prière (c'est-à-dire qu'elle n'ait effectué aucune action qui invalide la prière). Après cela, elle doit effectuer la prosternation de l'oubli, réciter à nouveau ***le Tashahhud***, puis réciter ***le salām*** pour conclure la prière.¹
22. Si une personne effectue le ***rukū'*** avant de réciter plus de trois versets après le verset de prosternation, sa prosternation de récitation sera également effectuée par le biais de cette prosternation, même si elle n'en avait pas l'intention.²
23. Si un verset de prosternation se trouve au milieu d'une Sourate, il est préférable d'effectuer la prosternation de récitation avant de réciter les versets suivants. Après avoir terminé la prosternation, il faut reprendre la récitation, puis passer au ***rukū'***. Cependant, si une personne effectue le ***rukū'*** immédiatement après avoir récité le verset de prosternation et fait l'intention de la prosternation de récitation pendant le ***rukū'***, la prosternation de récitation sera également effectuée par le biais de ce ***rukū'***. Mais si une personne n'a ni effectué la prosternation de récitation ni effectué le ***rukū'*** aussitôt, mais a plutôt continué à réciter le reste des versets de la Sourate, elle ne peut pas faire l'intention pour la prosternation de récitation dans le ***rukū'***. Elle doit maintenant effectuer la prosternation de récitation, elle doit donc l'effectuer tant qu'elle est en prière.³
24. S'il reste deux ou trois versets de la Sourate après le verset de prosternation, on a le choix entre effectuer immédiatement la prosternation de récitation puis réciter les versets restants, ou effectuer immédiatement le ***rukū'*** et la prosternation de prière. De même, une personne a également le choix de réciter d'abord les versets restants, puis d'effectuer le ***rukū'*** et la prosternation de prière (car dans ces deux cas, la prosternation de récitation sera effectuée par le biais de la prosternation de prière). Ou, au lieu d'effectuer le ***rukū'***, il peut effectuer la

¹ Bahār-e-Shari'at, 1/733, partie 4

² Bahār-e-Shari'at, 1/733, partie 4

³ Bahār-e-Shari'at, 1/734, partie 4

prosternation de récitation, puis, une fois debout, réciter quelques versets d'une autre Sourate et ensuite effectuer le *rukū'*.¹

25. Si une personne n'a pas l'intention d'effectuer la prosternation de récitation lorsqu'elle se met en *position de rukū'*, mais qu'elle en a l'intention après avoir atteint la position *de rukū'* ou après s'être relevée, la prosternation de récitation ne sera pas effectuée par le biais de ce *rukū'*. Elle devra alors effectuer la prosternation de récitation séparément.²
26. Dans une prière audible, il est préférable que l'Imam se prosterne afin que les suiveurs puissent également se prosterner. Dans une prière silencieuse, il est préférable que l'Imam ne se prosterne pas afin de ne pas semer la confusion parmi les suiveurs. Au lieu de cela, après avoir récité le verset de la prosternation, il doit immédiatement s'incliner en *rukū'* sans avoir l'intention de se prosterner, puis il doit effectuer la prosternation de la prière afin que la prosternation de la récitation soit également effectuée pour les suiveurs selon cette méthode.³
27. Si l'Imam effectue une prosternation de récitation et que le suiveur pense qu'il s'agit d'un *rukū'* et effectue un *rukū'*, il doit immédiatement se prosterner sans terminer son *rukū'*, en effectuant une seule prosternation. Si un le suiveur effectue le *rukū'* et deux prosternations, sa prière sera annulée.⁴
28. Si une personne se souvient qu'elle a oublié d'effectuer la prosternation de récitation pendant le *rukū'*, la prosternation ou *la qa'dah* (position assise), elle doit effectuer la prosternation immédiatement. Après la prosternation de récitation, elle doit répéter le pilier de la prière (par exemple, le *rukū'* ou la prosternation) qu'elle effectuait auparavant. Même si elle ne le répète pas, sa prière restera valide.⁵ Cependant, si elle se trouve dans la *qa'dah* finale de la prière et effectue la prosternation de récitation, la répétition de la *qa'dah* deviendra obligatoire, car la prosternation annule la *qa'dah*.

¹ Bahār-e-Shari'at, 1/734, partie 4

² Bahār-e-Shari'at, 1/734, partie 4

³ Bahār-e-Shari'at, 1/735, partie 4

⁴ Bahār-e-Shari'at, 1/735, partie 4

⁵ Bahār-e-Shari'at, 1/735, partie 4

29. Si une personne récite ou entend un seul verset de prosternation plusieurs fois lors d'une même assise, une seule prosternation devient obligatoire, même si elle l'a entendu de plusieurs personnes. De même, si une personne récite un verset puis entend le même verset de quelqu'un d'autre, une seule prosternation est obligatoire.¹
30. Les détails de ce qui constitue une seule séance ou une séance modifiée sont les suivants : Une séance ne changera pas après avoir récité le verset si l'on mange une ou deux bouchées, boit une ou deux gorgées, se lève après s'être assis ou fait un ou deux pas. La séance ne changera pas non plus si l'on répond à une salutation ou si l'on prononce un ou deux mots, ou si l'on marche d'un coin à l'autre d'une pièce. Cependant, si l'endroit est très grand, comme un palais royal, la séance changera en marchant d'un coin à l'autre. Si l'on se trouve sur un bateau et qu'il est en mouvement, la séance ne changera pas. La même règle s'applique à un train. Si l'on se trouve sur un animal ou un véhicule en mouvement, la séance changera. Cependant, si l'on accomplit la prière sur un animal ou un véhicule, la position assise ne changera pas ; elle restera la même pendant toute la durée de la prière. La séance changera si l'on mange trois bouchées, boit trois gorgées, prononce trois mots, fait trois pas dans un champ, se marie, s'adonne à des activités d'achat et de vente, ou s'allonge et dort.²
31. Si la personne qui récite un verset de prosternation récite le même verset plusieurs fois dans différentes séances, mais que l'auditeur l'entend à chaque fois dans la même séance, le récitant devra effectuer autant de prosternations que le nombre de séances dans lesquelles il a lu le verset, tandis que l'auditeur ne devra effectuer qu'une seule prosternation. Si le contraire se produit, c'est-à-dire que le récitant récite le verset plusieurs fois au cours d'une même séance et que l'auditeur l'entend au cours de différentes séances, le récitant devra effectuer une prosternation tandis que l'auditeur devra effectuer autant de prosternations que le nombre de séances au cours desquelles il l'a entendu.³

¹ Dur Mukhtar-o-Radd-ur-Muhtar, vol. 2, p. 712

² Bahār-e-Shari'at, 1/736, partie 4

³ Bahār-e-Shari'at, 1/735, partie 4

32. Si une personne récite ou entend un verset au cours d'une séance et effectue la prosternation, puis récite ou entend à nouveau le même verset au cours de la même séance, la première prosternation est suffisante.¹
33. Si une personne récite ou entend plusieurs fois un seul verset de prosternation au cours d'une même séance, elle doit effectuer une seule prosternation à la fin. Il est contraire à ce qui est souhaitable d'effectuer autant de prosternations que le verset a été récité. Cependant, la règle concernant *la salāt* est différente. Si le nom sacré du Bien-Aimé Prophète ﷺ est mentionné ou entendu plusieurs fois au cours d'une même séance, il est obligatoire de réciter *la salāt* une fois et souhaitable de la réciter à chaque fois.²
34. Une séance ne changera pas si l'on reste assis longtemps ou si l'on est occupé à réciter le noble Coran, à réciter *le tasbih*, à réciter le témoignage de foi ou à se concentrer sur une leçon ou un discours religieux. Cependant, si une tâche mondaine, telle que coudre un morceau de tissu, est effectuée entre-temps, la séance changera.³
35. Si une personne récite plusieurs fois le même verset de prosternation au cours d'une unité de prière, une seule prosternation suffit, que la personne effectue une prosternation après avoir récité le verset plusieurs fois ou qu'elle effectue une prosternation après l'avoir récité une fois, puis récite à nouveau le même verset plusieurs fois. De même, si le même verset de prosternation est récité dans différentes unités de la même prière (c'est-à-dire avant la récitation du *salām*), une seule prosternation suffit.⁴
36. Si une personne récite un verset de prosternation dans la prière, effectue la prosternation correspondante, puis récite à nouveau le même verset après le *salām* dans la même séance, la prosternation effectuée pendant la prière suffira pour la récitation en dehors de la prière. Il ne sera pas *wājib* pour elle de se prosterner à nouveau, à condition qu'elle n'ait effectué aucune action invalidant

¹ Bahār-e-Sharī'at, 1/735, partie 4

² Bahār-e-Sharī'at, 1/736, partie 4

³ Radd-ul-Muhtar, vol. 2, p. 716 ; Bahār-e-Sharī'at, 1/737, partie 4

⁴ Bahār-e-Sharī'at, 1/737, partie 4

la prière après le ***salām***. Mais si la personne a parlé à quelqu'un, elle devra se prosterner à nouveau. Si une personne a récité un verset de prosternation dans la prière mais n'a pas effectué la prosternation, puis l'a récité à nouveau après le ***salām***, elle devra effectuer une prosternation - la prosternation manquée pendant la prière sera excusée.¹

37. Si une personne récite un verset de prosternation en dehors de la prière et effectue la prosternation, puis récite le même verset pendant la prière, elle devra effectuer à nouveau la prosternation. Cependant, si elle n'a pas effectué la prosternation avant la prière, la prosternation effectuée pendant la prière suffira également pour la récitation en dehors de la prière, à condition qu'elle n'ait effectué aucune action invalidant la prière entre la récitation du verset et le début de la prière. Si une personne n'effectue pas la prosternation de récitation avant et pendant la prière et termine la prière, aucune des prosternations ne peut être effectuée. La personne sera également coupable d'un péché ; elle doit donc se repentir.²
38. Si différents versets de prosternation sont lus en une seule séance, une prosternation distincte sera obligatoire pour chaque verset.³
39. Si une personne récite un verset de prosternation depuis une chaire, la prosternation devient obligatoire tant pour le récitant que pour les auditeurs. Cependant, elle n'est pas obligatoire pour ceux qui ne l'ont pas entendue.⁴
40. Une prosternation effectuée sans raison, comme le font beaucoup de gens après la prière, n'est ni une source de récompense, ni répréhensible. Cependant, si elle est effectuée en la considérant comme une ***Sounnah*** ou ***un wājib***, elle sera ***makroūh***.⁵
41. Il est ***makroūh*** pour un Imam de réciter un verset de prosternation pendant la prière du vendredi, de l'Aïd, les prières silencieuses et les prières qui rassemblent

¹ Bahār-e-Shari'at, 1/737, partie 4

² Bahār-e-Shari'at, 1/737, partie 4

³ Bahār-e-Shari'at, 1/737, partie 4

⁴ Bahār-e-Shari'at, 1/738, partie 4

⁵ Bahār-e-Shari'at, 1/739, partie 4

un grand nombre de personnes. Cependant, si l'Imam effectue *le rukū'* immédiatement après le verset de prosternation sans avoir l'intention d'accomplir la prosternation de récitation, cela ne sera pas ***makroūh***, car dans ce cas, la prosternation de récitation de l'Imam et des fidèles sera effectuée par la prosternation de la prière.¹

42. Si une personne récite un verset de prosternation sur le sol, elle ne peut pas effectuer la prosternation dans un moyen de transport. Cependant, si elle doit monter dans un moyen de transport avant de se prosterner par crainte de quelqu'un, elle peut effectuer la prosternation dans le moyen de transport dans cette situation. De même, si elle récite un verset de prosternation dans un moyen de transport, elle peut effectuer la prosternation dans le moyen de transport pendant le voyage.²
43. Si une personne est incapable de se prosterner en raison d'une maladie et effectue la prosternation par des gestes, celle-ci sera valide. De même, si une personne récite un verset de prosternation alors qu'elle est assise dans un moyen de transport pendant un voyage, la prosternation sera valide si elle est effectuée par des gestes.³
44. Si une personne récite un verset de prosternation, mais qu'une personne à proximité, occupée à un travail, ne l'entend pas, l'avis le plus correct est que la prosternation n'est pas obligatoire pour elle. Cependant, de nombreux savants affirment que même si elle n'a pas entendu le verset, la prosternation est toujours obligatoire pour elle.⁴
45. Si un élève récite un verset de prosternation et que le professeur l'écoute, ou si le professeur enseigne et que l'élève l'écoute, et que les deux sont mineurs, la prosternation de récitation n'est obligatoire pour aucun d'entre eux, mais il est préférable de l'effectuer. Si l'un d'entre eux est adulte, la prosternation n'est obligatoire que pour l'adulte, qu'il récite lui-même le verset de prosternation ou

¹ Bahār-e-Sharī'at, 1/738, partie 4

² Bahār-e-Sharī'at, 1/738, partie 4

³ Bahār-e-Sharī'at, 1/738, partie 4

⁴ Bahār-e-Sharī'at, 1/738, partie 4

qu'il l'entende de quelqu'un d'autre. Si les deux sont adultes, la prosternation est obligatoire à la fois pour celui qui lit et pour celui qui écoute.¹

46. Une femme qui a ses règles peut écouter la récitation du noble Coran ; il lui est seulement interdit de réciter le noble Coran ou de le toucher sans une barrière. L'écouter n'est pas interdit. La prosternation de la récitation n'est pas non plus obligatoire pour une femme qui a ses règles si elle entend un verset de prosternation, car la prosternation n'est obligatoire que pour une personne qui est soumise à l'obligation de prier. Une femme qui a ses règles n'est pas soumise à cette obligation : elle n'est pas tenue d'accomplir la prière pendant ces jours-là, ni de la rattraper plus tard.
47. Dans *Bahār-e-Shari'at*, Ṣadr al-Shari'ah, Mufti Amjad 'Alī al-A'zamī رحمة الله عليه déclare : " Il est interdit à une femme qui a ses règles ou qui souffre de saignements postnataux de réciter le noble Coran de mémoire ou en le regardant, ou de le toucher, même si elle touche sa couverture, son emballage en tissu ou ses pages avec sa main, le bout de ses doigts ou toute autre partie de son corps. "²
48. Si une personne récite un verset de prosternation dans la prière et effectue la prosternation, puis que ses ablutions sont rompues alors qu'elle est encore en prière, après quoi elle effectue *le binā* (reprend la prière là où elle a été interrompue, en remplissant toutes les conditions du *binā*), puis récite à nouveau le même verset de prosternation dans cette prière, elle n'est pas tenue de se prosterner une deuxième fois. Cependant, si elle entend le même verset récité par quelqu'un d'autre dans la même prière après avoir effectué *le binā*, une deuxième prosternation lui sera obligatoire, mais elle ne pourra pas effectuer cette deuxième prosternation pendant la prière ; elle devra l'effectuer après la prière.³

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ
صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

¹ Fatawa fayz-ul-Rasul, vol. 1, p. 391

² Bahār-e-Shari'at, 1/739, partie 4 ; Mukhtasar Fatawa Ahl-e-Sunnat, p. 31

³ Bahār-e-Shari'at, 1/737, partie 4

Tout le monde comprit qu'il récita silencieusement le noble Coran

On raconte qu'un saint était assis parmi quelques personnes et récita le noble Coran dans son cœur afin que personne ne sache qu'il accomplissait cet acte pieux. Soudain, lorsqu'il arriva à un verset appelant à la prosternation, il se prosterna devant tout le monde, révélant ainsi à tous qu'il récita silencieusement le noble Coran.¹

Cela était dû à la piété intense du saint, car il ne jugeait pas approprié de réciter un verset de prosternation sans se prosterner devant Allah ﷺ, même si la prosternation n'est pas obligatoire lorsque le verset est récité en silence.

Il est dit dans *Bahār-e-Shari'at* :

“ La prosternation devient obligatoire lorsqu'on récite ou entend un verset de prosternation. La condition pour la récitation est qu'elle doit être faite d'une voix suffisamment forte pour que l'on puisse s'entendre, à condition qu'il n'y ait pas d'obstacle. Si le verset a été lu assez fort pour être entendu, mais n'a pas été entendu en raison du bruit ou de la surdité, la prosternation est toujours nécessaire. Si seules les lèvres ont bougé et qu'aucun son n'a été produit, elle n'est pas nécessaire. ”²

صَلَّى اللّٰهُ عَلٰى مُحَمَّدٍ صَلَّوْا عَلٰى الْحَٰبِبِ

13 questions-réponses sur la prosternation de récitation

Q : Si une personne sourde récite un verset de prosternation, est-il nécessaire qu'elle se prosterne ?

R : Si sa voix était suffisamment forte pour qu'elle l'entende si elle n'était pas sourde, la prosternation est obligatoire ; sinon, elle ne l'est pas.

¹ Quwat-ul-Quloob (ourdou), vol. 1, p. 448 ; Quwat-ul-Quloob, vol. 1, p. 165

² Bahār-e-Shari'at, 1/728, partie 4

Il est indiqué dans *Fatāwā 'Ālamgīrī* :

“ Si une personne sourde récite un verset de prosternation et ne l'entend pas en raison de sa surdité (c'est-à-dire que sa voix était suffisamment forte pour qu'elle l'entende si elle n'était pas sourde), la prosternation de récitation est nécessaire pour elle. ”¹

Récitation d'un verset de prosternation dans un enregistrement

Q : Si nous écoutons une récitation enregistrée du Saint Coran avec des écouteurs dans un bus et qu'un verset de prosternation apparaît, la prosternation sera-t-elle effectuée en inclinant simplement la tête ?

R : La prosternation n'est pas obligatoire lorsqu'on entend un verset de prosternation dans une récitation enregistrée, et il n'est pas nécessaire non plus de faire un geste formel de prosternation avec la tête.²

Règle concernant l'écoute d'un verset de prosternation sur une chaîne de télévision

Q : Quelle est la règle concernant l'écoute d'un verset de prosternation en direct sur une chaîne de télévision ?

R : Si un verset de prosternation est entendu en direct sur Madani Channel ou toute autre chaîne, la prosternation de récitation n'est pas obligatoire.³

Méthode pour effectuer plusieurs prosternations de récitation ensemble

Q : Quelle est la méthode pour rattraper plusieurs prosternations de récitation manquées en une seule fois ?

R : Une personne doit rattraper autant de prosternations qu'elle en a manqué. Elle doit dire **سُبْحَانَ رَبِّ الْكَبِيرِ** et se prosterner, réciter **سُبْحَانَ رَبِّ الْكَبِيرِ** trois fois en prosternation, puis

¹ Fatawa Hindiyah, vol. 1, p. 133

² Malfuzaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 485

³ Malfuzaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 491

s'asseoir et répéter le même processus en disant à nouveau ﷺ. ¹ Elle doit continuer ce processus jusqu'à ce que toutes les prosternations soient terminées. Pour effectuer les prosternations de récitation, il faut être en état d'ablution, faire face au Qibla et s'assurer que l'endroit est pur. ²

Réciter un verset de prosternation dans les prières audibles

Q : Que dois-je faire en tant qu'Imam lorsque je récite continuellement le noble Coran dans des prières audibles et que je tombe sur un verset de prosternation ?

R : Lorsqu'un verset de prosternation apparaît, vous devez vous prosterner. Cependant, comme vous récitez constamment le noble Coran dans les prières régulières et qu'un verset de prosternation apparaît entre les deux, cela peut ne pas être compris par le public, car il n'est habitué à effectuer la prosternation de récitation que dans les prières *tarāwīh*.

Amīr Ahl Us-Sounnah دامت برکاتُهُمُ الْعَالِيَةُ déclare :

“ Il y a longtemps, j'ai entendu un savant raconter l'histoire d'une personne qui ne priait pas régulièrement, mais qui s'était rendue à la prière de l'Aïd. Par hasard, un incident s'est produit pendant la prière, obligeant l'Imam à effectuer la prosternation de l'oubli. La personne qui ne priait pas régulièrement a été choquée de voir cela et s'est mise à penser : “ Je me demande quelle est cette secte qui récite *le salām* d'un côté puis effectue deux prosternations ! ” C'est pourquoi nous devons nous conformer à ce que le public comprend. Cependant, les règles concernant la prosternation de l'oubli resteront en vigueur. Si vous effectuez la prosternation de récitation dans les prières régulières après un verset de prosternation, vos fidèles habituels le sauront peut-être, mais un nouveau venu sera surpris de voir cela. C'est pourquoi il faut faire ce que le public peut tolérer sans l'inquiéter. Il est nécessaire d'éviter d'aliéner le public, sinon il risque de s'éloigner de la mosquée en disant : “ Regardez cet Imam, il nous fait sans cesse faire des prosternations de récitation

¹ Fatawa Hindiyah, vol. 1, p. 135

² Dur Mukhtar-o-Radd-ur-Muhtar, vol. 2, p. 699

dans les prières obligatoires. ” Si une personne effectue une prosternation de récitation dans une prière silencieuse, cela sera encore plus déroutant.¹

Q : La prosternation est-elle nécessaire lorsqu'on écrit ou qu'on regarde un verset de prosternation ?

R : Non, la prosternation n'est pas nécessaire lorsqu'on écrit ou qu'on regarde un verset de prosternation.²

Q : Quelle est la règle si une personne qui fait sa prière entend un verset de prosternation ?

R : Si une personne qui n'est pas en train de prier récite un verset de prosternation et qu'une personne qui est en train de prier l'entend, la personne qui est en train de prier doit effectuer la prosternation après sa prière. Si elle effectue la prosternation pendant la prière, celle-ci ne sera pas valide et elle devra la refaire après la prière.³

Q : Si un mineur récite un verset de prosternation, est-il tenu de se prosterner ou non ? De plus, si un mineur récite un verset de prosternation et qu'un adulte l'entend, la prosternation est-elle obligatoire pour l'adulte ou non ?

R : Un mineur n'est pas légalement responsable ; par conséquent, s'il récite un verset de prosternation ou en entend un, la prosternation n'est pas obligatoire pour lui. Cependant, si un mineur récite un verset de prosternation et qu'un musulman adulte sain d'esprit entend sa récitation, la prosternation de récitation est obligatoire pour l'auditeur.⁴

Q : Dans quelle situation un verset de prosternation peut-il être entendu et la prosternation requise considérée comme accomplie sans la réaliser physiquement ?

R : Si une personne entend l'Imam réciter un verset de prosternation et se joint à la même unité de prière après que l'Imam ait déjà effectué la prosternation, cette

¹ Malfuzaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 9, p. 242

² Ḥalabī Kabīr, p. 500

³ Fatāwā Hindiyah, 1/133

⁴ Mukhtaṣar Fatāwā Ahl al-Sounnah, p. 72

prosternation est toujours acceptée pour le suiveur. Cependant, s'il se joint à la prière dans la deuxième unité, il doit effectuer la prosternation après la prière.¹

Q : Quelle est la règle concernant le suiveur qui se lève et effectue *le rukū'* immédiatement après une prosternation de récitation sans réciter quoi que ce soit ?

R : Dans cette situation, la prosternation sera valide, mais cela est ***makroūh***.²

Q : Si une personne a manqué de nombreuses prosternations de récitation et qu'elle est incapable de les rattraper ou qu'elle décède sans les avoir rattrapées, comment peut-elle être pardonnées ou absoute ?

R : Dans la loi islamique (Shari'ah), il n'y a pas de remplacement ou de compensation pour une prosternation de récitation. Pour cette raison, il n'est pas obligatoire pour une personne qui ne peut pas les rattraper de laisser un testament à ce sujet. Elle doit soit les accomplir, soit, si elle en est incapable, se repentir. Il n'y a pas d'autre moyen de se libérer de cette responsabilité.³

Que se passe-t-il si un *hāfiẓ* oublie d'annoncer la prosternation de récitation ?

Q : Que doit faire un *hāfiẓ* (mémorisateur du Coran) s'il oublie d'annoncer la prosternation de récitation ?

R : Il y a 14 versets de prosternation dans le noble Coran. Pendant les prières du Tarāwīh, les *huffāz* (pluriel de *hāfiẓ*) annoncent généralement à l'avance qu'il y a un verset de prosternation dans une unité de prière particulière. Cependant, il arrive parfois qu'un *hāfiẓ* oublie de l'annoncer et commence la prière. Par la suite, lorsqu'il arrive au verset de prosternation, il ne sait plus quoi faire. Certains *huffāz* sautent simplement le verset de prosternation et s'inclinent en *rukū'*. S'il s'agit de la deuxième unité de prière, cela ne pose pas de problème ; sinon, ils complètent l'unité en récitant quelques versets d'un autre passage. Certains *huffāz* récitent le

¹ Bahār-e-Shari'at, 1/728, partie 4

² al-Fatāwā al-Ridāwiyyah, 8/235, résumé

³ Al-Fatāwā al-Ridāwiyyah, 8/238, résumé

verset de prosternation et se prosternent immédiatement. Comme les fidèles ne sont pas au courant de cela, certains d'entre eux effectuent *le rukū'* tandis que d'autres se prosternent, ce qui crée une atmosphère étrange, et le *hāfiẓ* éprouve également des regrets. Dans une telle situation, le *hāfiẓ* doit réciter le verset de prosternation et effectuer immédiatement le *rukū'* sans avoir l'intention d'accomplir la prosternation de la récitation dans ce *rukū'*. Après s'être redressé du *rukū'*, il doit effectuer la prosternation et faire l'intention de la prosternation de récitation dans celle-ci. De cette manière, la prosternation de la prière et la prosternation de récitation seront toutes deux effectuées, et la prosternation de récitation sera également considérée comme effectuée par les fidèles, même s'ils n'en ont pas fait l'intention.¹

Q : Dans quelle situation une prosternation de récitation est-elle nécessaire sans avoir récité ou entendu le verset de prosternation ?

R : Si un Imam récite un verset de prosternation (dans une prière silencieuse), la prosternation devient obligatoire pour le suiveur également, même s'il n'a ni récité ni entendu le verset de prosternation, car il suit l'Imam.²

صَلَّى اللّٰهُ عَلٰى مُحَمَّدٍ صَلَّوْا عَلٰى الْحَٰبِبِ

Une pratique pour réussir dans son objectif

(Selon l'école hanafite de jurisprudence islamique, il y a 14 versets de prosternation dans le Saint Coran.) Si une personne récite les 14 versets de prosternation dans une seule séance, puis se prosterne, dans l'espoir d'atteindre un objectif licite, Allah l'exaucera. On peut réciter un verset de prosternation, effectuer sa prosternation, puis réciter un autre verset de prosternation et effectuer sa prosternation en conséquence. On peut également réciter tous les versets d'abord et effectuer les 14 prosternations à la fin.³

¹ Tarāwīḥ kē Faqdā'il aw Masā'il, p. 32

² al-Fatāwā al-Hindiyah, 1/133

³ Bahār-e-Shari'at, 1/728, résumé

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوْا عَلَى الْحَبِيبِ

14 versets de prosternation

1. إِنَّ الَّذِينَ عِنْدَ رَبِّكَ لَا يَسْتَكِبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِ وَيُسْتَحْوِنَهُ وَلَهُ يَسْجُدُونَ السجدة

2. وَبِلِهِ يَسْجُدُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ طَوْعًا وَكُرْهًا وَظَلَّلُهُمْ بِالْغُدُوِّ وَالْأَصَابِ السجدة

3. وَبِلِهِ يَسْجُدُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مِنْ دَابَّةٍ وَالْمَلِئَةُ وَهُمْ لَا يَسْتَكِبِرُونَ السجدة

4. إِنَّ الَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ مِنْ قَبْلِهِ إِذَا يُتْلَى عَلَيْهِمْ يَخِرُّونَ لِلَّادْقَانِ سُجَّدًا السجدة وَيَقُولُونَ سُبْحَنَ رَبِّنَا إِنَّ كَانَ وَعْدُ رَبِّنَا لَمَفْعُولًا السجدة وَيَخِرُّونَ لِلَّادْقَانِ يَبْكُونَ وَيَرِيدُهُمْ خُشُوعًا السجدة

5. إِذَا تُشْلَى عَلَيْهِمْ أَيْتُ الرَّحْمَنِ خَرُّوا سُجَّدًا وَبُكَيْيَا السجدة

6. أَتَمْ تَرَأَنَّ اللَّهَ يَسْجُدُ لَهُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ وَالنُّجُومُ وَالْجِبَالُ وَالشَّجَرُ وَالدَّوَابُ وَكَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ السجدة وَكَثِيرٌ حَقَّ عَلَيْهِ الْعَذَابُ السجدة وَمَنْ يُهِنِ اللَّهُ فَتَاهَ مِنْ مُسْكِرٍ السجدة إِنَّ اللَّهَ يَفْعُلُ مَا يَشَاءُ السجدة

¹ Partie 9, Al-A'raf : 206

² Partie 13, Al-Ra'd : 15

³ Partie 14, Al-Nahl : 49

⁴ Partie 15, Banī Isrā'îl : 107, 108, 109

⁵ Partie 16, Maryam : 58

⁶ Partie 17, Al-Hajj : 18

7. **وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ اسْجُدُوا لِلرَّحْمَنِ قَالُوا وَمَا الرَّحْمَنُ أَسْجُدُ لِمَا تَأْمُرُنَا وَزَادُهُمْ نُفُورًا** ^{السجدة ١}

8. **أَلَا يَسْجُدُوا يَلِهِ الَّذِي يُخْرِجُ الْخَبْءَ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَيَعْلَمُ مَا تُخْفُونَ وَمَا تُعْلِنُونَ**

اللَّهُ أَكْبَرُ ^{السجدة ٢}

9. **إِنَّمَا يُؤْمِنُ بِإِيمَانِ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرُوا بِهَا خَرُّوا سُجَّدًا وَسَبَّحُوا بِحَمْدِهِمْ وَهُمْ لَا يَسْتَكِبِرُونَ**

^{السجدة ٣}

10. **فَاسْتَغْفِرْ رَبَّهُ وَخَرَّ رَأْكِعًا وَآتَابَ** ^{السجدة ٤} **فَغَفَرَنَا لَهُ ذَلِكُ وَإِنَّ لَهُ عِنْدَنَا لَكَلْفَى وَحُسْنَ مَلَبِّ**

11. **وَمِنْ أَيْمَنِهِ الَّيْلُ وَالنَّهَارُ وَالشَّمْسُ وَالقَمَرُ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَاسْجُدُوا يَلِهِ
الَّذِي خَلَقَهُنَّ إِنْ كُنْتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ** ^{السجدة ٥} **فَإِنْ اسْتَكْبَرُوا فَالَّذِينَ عِنْدَ رَبِّكَ يُسَيْحُونَ لَهُ
بِالَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَهُمْ لَا يَسْمَعُونَ**

12. **فَاسْجُدُوا يَلِهِ وَاعْبُدُوا** ^{السجدة ٦}

13. **فَنَاهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ** ^{السجدة ٧} **وَإِذَا قِرَئَ عَلَيْهِمُ الْقُرْآنُ لَا يَسْجُدُونَ**

¹ Partie 19, Al-Furqān : 60

² Partie 19, Al-Naml : 25, 26

³ Partie 21, Al-Sajdah : 15

⁴ Partie 23, Ṣād : 24, 25

⁵ Partie 24, Hā Mim al-Sajdah : 37, 38

⁶ Partie 27, Al-Najm : 62

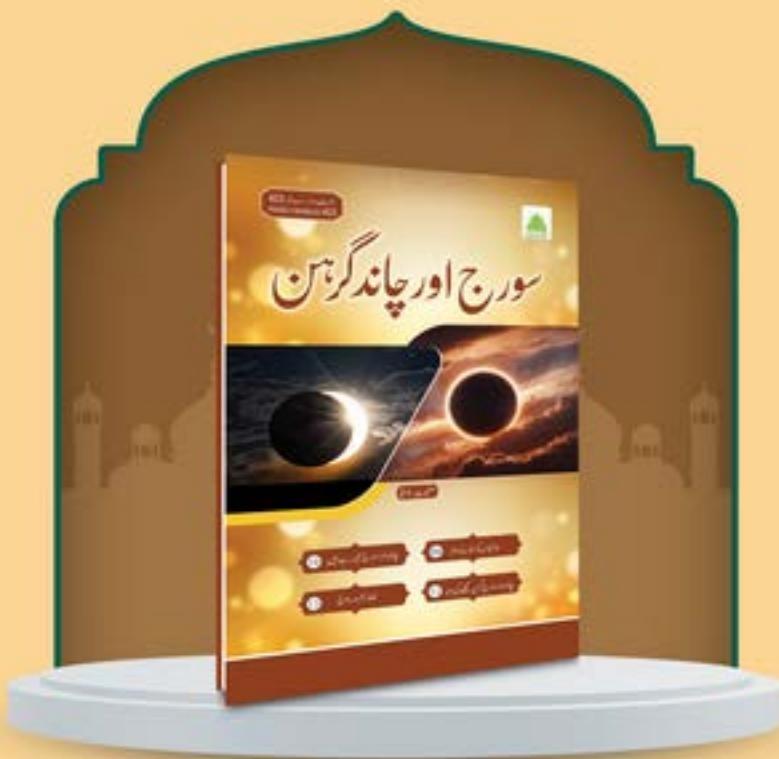
⁷ Partie 30, Al-Inshiqāq : 21, 20

السجدة
١. وَاسْجُدُوا فَقَرَبُ^{٦٦}

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ
صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

^١ Partie 30, Al-‘Alaq : 19

Prochain livret hebdomadaire



978-969-722-850-8



01082583



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: french.translation@dawateislami.net